



Garder le nom d'épouse en cas de divorce

Par **lambre**, le **28/12/2011** à **21:29**

Bonjour,

Le jugement de divorce prononcé en 1996 m'a laissé la jouissance de mon nom d'épouse sans restriction de durée. Mon ex mari fait une action en justice pour me retirer cet usage Est-ce possible?

Merci

Par **edith1034**, le **29/12/2011** à **09:19**

s'il l'a accordé il ne peut plus le retirer par esprit de vengeance

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbis.net/Divorceinfo.htm>